



# Schweizer Pferderennsport-Verband Fédération Suisse de courses de chevaux



*Assemblée des délégués du 31 janvier 2020*

## RAPPORT CONCERNANT L'ÉLEVAGE

### Remarques préliminaires (rappel)

#### 1. Reconnaissance comme fédération d'élevage

La Fédération suisse de courses de chevaux (FSC) a été reconnue définitivement en tant que fédération d'élevage par décision de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) du 9 janvier 2012 après avoir rempli toutes les exigences fixées dans la décision de l'OFAG du 6 mai 2011. Cette reconnaissance est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

De même, la FSC a été reconnue en tant que service émetteur de passeports équins par décision de l'OFAG du 25 mai 2011. Cette reconnaissance était valable jusqu'au 31 décembre 2019. Le 29 août 2019 la FSC a fait une nouvelle demande, laquelle a été reconnue le 7 novembre 2019 par l'OFAG. Cette reconnaissance est valable jusqu'au 31 décembre 2029.

Fort de sa reconnaissance en tant que fédération d'élevage, la FSC est également reconnue comme telle tant par la Fédération internationale des autorités hippiques de courses au galop (FIAH) que par la Société d'encouragement à l'élevage de chevaux français (SECF) pour les trotteurs.

#### 2. Contributions fédérales

Pour les années 2011, 2012 et 2013, la FSC a bénéficié de contributions fédérales pour l'encouragement de l'élevage aussi bien en ce qui concerne les naissances que les épreuves de performance.

Suite à la révision de l'Ordonnance sur l'élevage, la FSC ne bénéficie plus de subventions fédérales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, après que la confédération ait supprimé son soutien aux épreuves de performance.

Malgré le fait qu'elle ne bénéficie plus de subventions fédérales, la FSC demeure reconnue aussi bien en tant que fédération d'élevage que de service émetteur de passeports.

### Rapport 2019

Comme organisation d'élevage reconnue ne recevant pas de contributions fédérales pour l'encouragement de l'élevage en 2019, la FSC doit, comme en 2017, présenter à l'OFAG un rapport annuel comprenant notamment le nombre d'animaux mâles et femelles inscrits au herd-book ainsi qu'un récapitulatif des épreuves de performance effectuées.



# Schweizer Pferderennsport-Verband Fédération Suisse de courses de chevaux



a. Nombre d'animaux mâles et femelles inscrits au herd-book  
(nombre de poulains identifiés et enregistrés en 2019)

	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Chevaux de courses au galop						
Mâles	3	3	3	9	9	15
Femelles	4	6	7	7	5	7
<i>Total I</i>	7	9	10	16	14	22
Chevaux de courses au trot						
Mâles	23	19	22	17	18	21
Femelles	19	25	24	19	26	25
<i>Total II</i>	42	44	46	36	44	46
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>	49	53	56	52	58	68

b. Epreuves de performance effectuées en 2019

	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Epreuves de performance (galop)	393	427	407	410	341	426
Epreuves de performance (trot)	<u>582</u>	<u>659</u>	<u>684</u>	<u>891</u>	<u>1'000</u>	<u>1'119</u>
TOTAL	975	1'086	1'091	1'301	1'341	1'545



# Schweizer Pferderennsport-Verband Fédération Suisse de courses de chevaux



## Commission d'élevage

La commission d'élevage ne s'est pas réunie en 2019, ce qui ne signifie toutefois pas qu'aucune activité ne s'est déroulée en 2019.

### Commission d'élevage

La Commission d'élevage a traité de la reconnaissance de 42 chevaux pur sang comme indigènes (sans droit aux primes d'élevage) ainsi que de formalités concernant la conformité des procédures de la FSC avec les normes édictées par l'ISBC (International Stud Book Committee), qui gère au niveau international le stud book du pur sang.

Dans le Bulletin Officiel des Courses 01/2019 les changements de règlement de l'annexe VIII FSC (Règlement concernant l'élevage de chevaux de courses) ont été publiés.

Une demande pour un changement de nom pour un poulain (trotteur) a été déposée. Cette demande a été acceptée par la Commission d'Élevage.

La Commission d'élevage a d'autre part publié en début de l'année 2019 le Stud Book Trot Tome XIII 2017 ainsi que le Stud Book Galop Tome 15 - 2017.

Le Stud Book Trot Tome XIV 2018 a été publié en décembre 2019 et le Stud Book Galop Tome 16 – 2018 est également terminé et a été publié en janvier 2020.

### Commission d'agrément

La commission d'agrément est composée de membres de la commission d'élevage, raison pour laquelle ce point est traité dans ce rapport.

En 2019 la commission d'agrément n'a reçu aucune demande de reconnaissance d'étalons pour l'élevage suisse de galopeurs ou trotteurs.

Un grand merci va à toutes les personnes – éleveurs et leur entourage, collaboratrices et collaborateurs des fédérations – qui s'engagent en faveur de l'élevage de chevaux de courses, malgré un contexte économique difficile.

Vandoeuvres, le 6 janvier 2020

Henri Turrettini  
Président de la Commission d'élevage